



**INFORMATION  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 Janvier 1997

**Traitement des déchets : compte-rendu de la réunion du Bureau du  
Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud Deux-Sèvres en  
date du 10 janvier 1997 : communiqué**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,  
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal  
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,  
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,  
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,  
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-  
Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

**Excusés :**

**Conseillers :**

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

DELIBERATION C-96007

**Traitement des déchets : compte-rendu de la réunion du Bureau du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud Deux-Sèvres en date du 10 janvier 1997 : communiqué**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Bureau du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Sud Deux-Sèvres a reçu, vendredi 10 janvier 1997, 4 structures du département intéressées par une adhésion au S.M.T.D. :

- le Sictom du Loubeau,
- le Syndicat du Val de Loire,
- le District de Parthenay,
- le SVMC de Chef-Boutonne.

Le Bureau du SMTD, est décidé à apporter une réponse favorable à l'accueil de ces structures, dans ses conditions statutaires actuelles et sous réserve :

1. que les appels d'offres à lancer par le Syndicat du Sud Deux-Sèvres pour l'usine d'incinération sur les deux sites déterminés par lui (Niort et Echiré) montrent une réelle économie de taille liée à ces nouvelles adhésions et confortent ainsi les études préalables,
2. que les coûts de transport recalculés n'entraînent pas d'augmentation pour les 84 premières communes adhérentes.

Par ailleurs, la Ville de Niort, qui a initié depuis 1989 la démarche intercommunale sur le traitement des déchets, rappelle son attachement à l'intercommunalité dans ce domaine, comme au statut juridique "en régie publique" pour le traitement des déchets ménagers, ainsi qu'à la représentativité des adhérents prenant en compte notamment les critères de population et la libre décision des communes à la base même de la coopération.

[Ordre du jour](#)